

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

29

Nombre de votants :

29

Date de convocation :
23 juin 2017

Date d'affichage :
6 juillet 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 29 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes LAFOND (jusqu'à la question n° 26), LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
absente

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 27

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
absent

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017**

QUESTION N° 15

OBJET : Parking public de la rue Antoine Arnaud (Jardins de la Culture) : concession de stationnement au bénéfice de Riom Limagne et Volcans

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

La communauté de Riom Limagne et Volcans porte le projet de réhabilitation de l'ancien couvent des Rédemptoristines, sis faubourg de la Bade, en bien partagé, dont il est prévu qu'il soit mis à disposition de la Commune de Riom pour y accueillir les écoles d'arts plastiques et de musique riomoises.

Le permis de construire relatif à cette opération a été déposé courant mai 2017.

Le plan local d'urbanisme prévoit, pour le foncier concerné situé en secteur UB***, que le nombre de places de stationnement créé doit répondre aux besoins des constructions réalisées. Il précise que ces places de stationnement pourront être mises en œuvre au sein du secteur UB*** ou dans son environnement immédiat

Or, l'opération de réhabilitation du couvent s'inscrit dans le projet plus global des Jardins de la Culture, qui intègre la construction d'une médiathèque, d'un cinéma ainsi que l'aménagement d'espaces verts associés. De fait, le terrain d'assiette du projet ne peut pas accueillir les stationnements requis, estimés à 27 places.

Dans ces conditions, le pétitionnaire doit pouvoir justifier de ces places à proximité de l'opération soit dans un parc privé (par achat ou concession à long terme), soit dans un parc public de stationnement par une concession à long terme.

C'est pourquoi la conclusion d'une concession à long terme au profit de la communauté de communes dans un parc public de stationnement de la Commune est proposée.

Le parc public concerné est celui de la rue Grégoire de Tours, situé sur la parcelle cadastrée section AV n°414 (cf. plan joint).

COMMUNE DE RIOM

La délivrance du permis de construire sera ainsi soumise à la signature d'une concession entre la communauté de communes et la commune, telle qu'annexée à la présente délibération.

La durée de cette concession est fixée à 20 ans avec un montant de redevance annuelle d'occupation du domaine public de 500 €.

Vu les articles L151-33 et R431-26 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la conclusion d'une concession à long terme de 27 places de stationnement sur le parking de la rue Grégoire de Tours, parcelle AV n°414 selon les termes de l'acte joint à la présente délibération ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à ce projet.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 juin 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL